



communiqué

de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

N° 13/2002 – 19 novembre 2002

Dernier briefing politique de l'agence sur les drogues de l'UE

LA PROPAGATION RAPIDE DES DROGUES RÉCRÉATIVES DANS LES LIEUX FESTIFS EN EUROPE SUSCITE LA RECHERCHE DE RÉPONSES INNOVANTES

Un problème qui concerne principalement les jeunes et les nantis

Il importe de concevoir des réponses innovantes qui prennent en compte l'échec de la réduction de la disponibilité des drogues récréatives dans les lieux festifs en Europe, reporte l'**agence sur les drogues de l'UE**, basée à Lisbonne, dans sa dernière édition de la série **Objectif drogues**, publiée aujourd'hui.

Intitulée «L'usage récréatif de drogues : un défi majeur pour l'Union européenne», cette publication a pour but d'attirer l'attention des politiciens sur les questions liées à cette problématique. Elle affirme que la réduction des risques liés aux drogues diffusées dans les lieux de loisirs nocturnes et particulièrement parmi les jeunes consommateurs figurent parmi les préoccupations essentielles des politiques au niveau local, national et international.

La musique «dance» et la consommation d'ecstasy se sont propagés dans l'ensemble de l'UE avec une intensité et un rythme dignes de l'ère numérique.

Mike Trace, Président du Conseil d'administration de l'OEDT, affirme que : «La consommation récréative de drogues, en particulier de drogues synthétiques, est de plus en plus fréquente. Il faut souligner que leurs consommateurs ne se trouvent pas majoritairement parmi les personnes marginalisées ou socialement défavorisées, mais parmi les jeunes de milieux aisés, poursuivant des études ou engagés dans la vie professionnelle. On peut constater que ces tendances se sont propagées rapidement dans l'UE».

Lien avec la consommation d'alcool

Peu répandue dans la population générale, la consommation récréative de drogues trouve de nombreux adeptes dans les lieux de loisirs nocturnes. Selon des estimations sommaires, de 3 à 3,5 millions d'adultes vivant dans l'UE ont consommé de l'ecstasy au moins une fois au cours de leur vie. Quatre à cinq cent mille d'entre eux en ont consommé une fois par semaine ou davantage pendant un certain temps.

L'agence des drogues ajoute que «les principaux motifs avancés pour la consommation d'ecstasy sont le plaisir de la danse et de s'amuser. D'autres drogues récréatives sont également consommées pour accroître la confiance et l'énergie ou pour vivre de nouvelles expériences». Il y a un lien évident entre la consommation de drogues et d'alcool : «L'alcool reste la substance psychoactive la plus fréquemment et la plus largement utilisée à des fins récréatives».

Considérations politiques

Ce briefing politique présente en six points les questions qui suscitent un intérêt particulier pour les décideurs politiques :

1. Le niveau relativement élevé de la consommation de drogues dans des contextes récréatifs requiert des réponses ciblées et spécifiques. L'élaboration de ces réponses nécessite des recherches concernant les habitudes et contextes d'usage, la perception des risques.
2. Il convient d'exercer une surveillance concernant les industries du divertissement et des boissons alcoolisées et d'associer ces secteurs d'activité à des mesures visant à réduire l'approvisionnement, la promotion et la demande de substances psychoactives parmi les jeunes.
3. Il importe de procéder à une évaluation scientifique des conséquences et des risques de l'usage récréatif de drogues. Il convient que les secteurs de la santé et du travail social formulent des réponses appropriées. Il importe que nous approfondissions nos connaissances au sujet des risques à long terme de l'usage de drogues.
4. Si l'on désire réduire les risques sanitaires publics et individuels, il convient que les réponses déployées dans les lieux de loisirs nocturnes privilégient une information personnalisée, fondée et équilibrée, en particulier sur les risques de préjudices durables pour la santé.
5. La sécurité dans les lieux récréatifs relève du législateur et des responsables de l'organisation de ces lieux. Les directives visant à rendre les lieux de divertissement collectif plus sûrs sont les mesures les plus prometteuses et les plus aisées à mettre en oeuvre sur le plan politique en vue de réduire les risques aigus.
6. L'**Union européenne** et les États membres doivent maintenir un degré élevé de coopération et d'échange d'information, en association étroite avec l'**OEDT**, et continuer à se consacrer à cette question importante en vue d'aboutir à des solutions réalistes et efficaces.

Informations aux éditeurs :

Objectif drogues

Edition N° 6 (Novembre–Décembre 2002) : «L'usage récréatif de drogues : un défi majeur pour l'Union européenne»

ISSN 1681-634X

Langue originale : anglais

Prix : publication gratuite.

Edition N° 6 téléchargeable : <http://www.emcdda.org/infopoint/publications/focus.shtml>

Inscriptions pour recevoir les éditions suivantes : <http://www.emcdda.eu.int/infopoint/register.cfm>

Ce communiqué de presse peut être téléchargé à l'adresse suivante :

http://www.emcdda.org/infopoint/news_media/newsrelease.cfm

Objectif drogues est une publication de quatre pages destinée aux décideurs politiques, présentant les questions clés dans le domaine des drogues. Chaque numéro présente une brève introduction sur le thème traité, les dernières tendances et statistiques, un survol des questions politiques clés, des graphiques, des tableaux, et un renvoi vers des références bibliographiques et vers des informations sur le *web*. Cette publication paraît six fois par an, dans les 11 langues officielles de l'**UE** et en norvégien. Langue originale : anglais.

**Personne de contact : Kathy Robertson, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT),
Rua da Cruz de Santa Apolónia 23–25, PT-1149-045 Lisbonne, Portugal.
Tel : ++ 351 21 811 3000 • Fax : ++ 351 21 813 1711 • E-mail : Kathryn.Robertson@emcdda.org**